



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Dimanche 22.03.2026 à 10 Heures

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Annie-France MONDELIN, Maire sortant, en suite des convocations du 17 mars 2026 consécutives au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026.

Elle a déclaré les membres du Conseil municipal listés ci-dessous installés :

ARNOUX Michel – PRIEUR Nicole – GUINET Gérard – CARVALHEIRO Lucile – LASSOT Philippe – BOURRACHOT Céline – FURNAL Jean-Paul – SEMET Barbara – CUISSINAT Yohan – TURLIER Sandrine – LALLIAS Gérard – SCHWARTZ Danielle – MOUSSERIN Aurélien – DA CUNHA Natalia – VELUT Damien

Le plus âgé des membres, Monsieur GUINET Gérard a ensuite pris la présidence de l'assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré que les quinze conseillers étaient présents.

Le quorum est atteint. L'élection peut commencer.

Secrétaire de séance : Mr Yohan CUISSINAT

I – Election du Maire

Ont été désignés assesseurs : Jean-Paul FURNAL et Damien VELUT

Chaque conseiller à l'appel de son nom a voté. Tous ont pris part au vote.

Il a été procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrage déclarés nuls : 0
Nombre de suffrage blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Candidat élu dès le 1^{er} tour : Michel ARNOUX avec 15 voix

Monsieur Michel ARNOUX a été proclamé maire et immédiatement installé.

II – Election des adjoints

Sous la présidence de Mr Michel ARNOUX élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Détermination du nombre d'adjoints :

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

► **Vote : à l'unanimité** des membres présents, création de 4 postes d'adjoints au maire.

Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2122-7-2, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats a été déposée par la liste « Bien vivre à Molinet ».

Il a été procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle des 2 assesseurs dénommés (JP FURNAL et D VELUT).

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont été élus au 1^{er} tour de scrutin :

PRIEUR Nicole avec 15 voix

GUINET Gérard avec 15 voix

CARVALHEIRO Lucile avec 15 voix

LASSOT Philippe avec 15 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés

III – Lecture de la Charte de l' élu

Monsieur le Maire a ensuite fait lecture de la Charte de l' élu.



Un exemplaire a été remis à chaque conseiller municipal.

IV – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2026

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

V – Informations diverses

Pour information, la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu **le jeudi 26 mars à 20h00.**

<p>Le Maire Michel ARNOUX</p>  <p>The signature of Michel ArnoUX is written in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Molinet' and a central emblem. The signature is stylized and includes a horizontal line at the bottom.</p>	<p>Secrétaire de Séance Yohan CUISSINAT</p>  <p>The signature of Yohan Cuissinat is written in black ink and is a fluid, cursive-style signature.</p>
---	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50